

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	13
Présents	12
Représentés	01
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures trente, sous la
présidence de monsieur le maire : Jean-Yves URBAIN ;
Date de la convocation du conseil municipal : 14 mai 2025 ;
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice,
LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel,
ITURRIA Bernard, MAURANGES Jean-Jacques, LAIR Jean-
Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine, FONTAINE Virginie,
GIOUX Sylvain, BARNABAS Sébastien ;
REPRESENTES : LAVAL Patrick a donné pouvoir à COURTEIX
Michel ;
ABSENT : Aucun ;
EXCUSES : Aucun ;
SECRETAIRE DE SEANCE : ROUCHEREAU Patrice.

DELIBERATION N° 2025-23 EN DATE DU 22 MAI 2025 PORTANT SUR : AMENAGEMENT DES ABORDS RUE DE LA GANETTE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux suivant :
AMENAGEMENT DES ABORDS RUE DE LA GANETTE

Le coût du projet s'élève à la somme de 110 717.68 € HT soit 132 861.22 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ↓ D'approuver ce projet,
- ↓ De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- + Approuve le projet de travaux : AMENAGEMENT DES ABORDS RUE DE LA GANETTE pour un montant de 110 717.68 € HT soit 132 861.22 € TTC
- + Sollicite Monsieur le Président Conseil Départemental de la Corrèze pour une demande d'avenant à la contractualisation 2023-2025 afin d'y faire figurer ce projet
- + Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention dans le cadre de cet avenant

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 26.05.2025

ID : 019-211903307-20250526-202523-DE

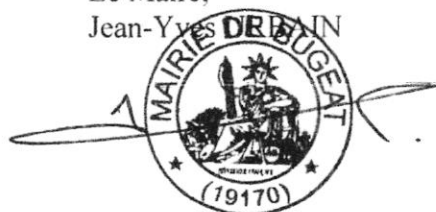
Le financement est arrêté comme suit :

COUT OPERATION EN € HT :	110 717.68 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (25.00%)	27 679.42 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE	83 038.26 €

▪ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Fait à BUGEAT, le 22 mai 2025

Le Maire,
Jean-Yves BAIN



Le Secrétaire,
Patrice ROUCHEREAU

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.